

**Renvoyez cette fiche complétée au syndicat :**

**snofolcdijon@wanadoo.fr**

Concours	Discipline
NOM	Prénom
Corps et Grade	
Adresse	
Tel	Mail
Etablissement (nom et adresse)	

**ATTENTION ! Joindre tous vos contrats et, si possible, la fiche récapitulative de vos services établie par le rectorat. Envoi par mail en format JPEG ou PDF conseillé.**

**COMPLETER LE TABLEAU CI-DESSOUS ▼**

Activité antérieure	durée	Durée en jours 1 an = 360 jours 1 mois = 30 jours	Quotité de travail (en %)	Coefficient	Durée retenue pour l'ancienneté (en jours) <b>RESERVE AU SYNDICAT</b>	Remarques
Contractuel de droit public (Etat, Collectivités Territoriales, Hôpitaux)				50%		Valable pour tous les contractuels de droit public de catégorie A, sauf disposition plus favorable : MA, AED, MI-SE, enseignant du privé.
MI-SE, AED, MDP				100/135		Si agrégé, le coefficient est 100/175
Enseignant dans le privé sous contrat				100%		Si agrégé, le coefficient est 135/175
Enseignant dans le privé hors-contrat				2/3		Si agrégé, le coefficient est 2/3 x 135/175
MA 2				115/135		Si MA1, le coefficient est 100%
Activités professionnelles en entreprise				2/3		Sous conditions Nous contacter.
Elève professeur à l'ENS (1 <sup>re</sup> et 2 <sup>de</sup> année)				50%		
Elève professeur à l'ENS (3 <sup>re</sup> et 4 <sup>de</sup> année)				100%		Si le collègue est devenu agrégé, le coefficient est 75%
ATER				50%		
Moniteur				50%		Mais 3 ans comptent pour 2 ans.
Service National				100%		
Ancien fonctionnaire	Si ancien fonctionnaire catégorie A : reclassement à un échelon procurant un indice égal ou immédiatement supérieur.					
<b>TOTAL</b>					jours	

*Un mois est compté pour 30 jours. Il s'agit d'une ancienneté théorique, c'est à dire qu'elle ne tient pas compte des passages au choix ou des avancements accélérés.*